



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 57501

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les possibilités techniques qui existent de mettre en ligne les ouvrages papier, conservés dans les bibliothèques. Un vaste mouvement s'esquisse pour apporter ainsi au public les ouvrages des bibliothèques nationales et universitaires. Il lui demande si la Bibliothèque nationale de France entend suivre ce mouvement et proposer en ligne une part substantielle de son catalogue.

## Texte de la réponse

L'usage des technologies de la numérisation est au coeur des missions de conservation et de diffusion de la Bibliothèque nationale de France. Une première bibliothèque numérique, la bibliothèque Gallica, existe depuis 1995 et propose aujourd'hui en ligne une part représentative des collections de la BNF soit 70 000 ouvrages, 80 000 images ainsi que des ressources sonores numérisées. Gallica se veut une bibliothèque patrimoniale et encyclopédique à dominante francophone. Sa constitution repose sur les principes suivants : la sélection de documents représentatifs, notamment afin de viser les publics les plus variés et de prendre en compte les autres projets de numérisation, nationaux ou locaux, la structuration et l'indexation de l'information présentée afin de rendre celle-ci visible et compréhensible, le respect le plus strict du droit d'auteur, l'ouverture, enfin, à tous les supports et pas seulement au texte. C'est cette bibliothèque qu'il convient aujourd'hui de moderniser et de développer dans le respect des principes énoncés ci-dessus. En 2004, le budget de numérisation de la BNF a représenté environ 0,4 MEUR. Dès le PLF 2005, les moyens affectés aux projets de numérisation de l'établissement bénéficient de mesures nouvelles qui permettront d'accroître le nombre de documents consultables en ligne. Enfin, une réflexion, déjà bien avancée, est en cours afin de moderniser les fonctionnalités de Gallica et de définir de nouveaux axes de développement. Comme la BNF l'a annoncé il y a quelques jours, la numérisation de la presse ancienne sera l'un de ceux-ci : un tel projet (2,9 millions de pages numérisées pour 3,5 MEUR d'ici à 2009) permettra à la fois d'offrir à un très large public des ressources historiques essentielles et de conserver des documents patrimoniaux par nature particulièrement fragiles. À la demande du ministère, la BNF est également engagée dans une réflexion sur sa participation, aux côtés d'acteurs privés, notamment des éditeurs, à un portail de revues francophones, auquel elle donnerait un rayonnement particulier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57501

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 2005, page 1511

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3237